

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00321

Numéro SIREN : 889 927 257

Nom ou dénomination : 2 Ailes Event

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 818

2 Ailes Event
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 rue Bertrand
36000 CHATEAUROUX
889 927 257 RCS CHATEAUROUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit mars,
A dix-huit heures trente,
Au siège social,

La **Société HOLDING DES ANGES**, Société civile au capital de 71 000,00 euros, ayant son siège social sis 14 rue Général Bertrand à CHATEAUROUX (36000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 903 140 697, représentée par son gérant, Monsieur Laurent HAMONIER ;

Propriétaire de la totalité des 250 actions composant le capital social de la **SAS 2 Ailes Event**,

Associée unique de ladite Société,

En présence de **Monsieur Laurent HAMONIER**, président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social du 14 rue Bertrand à CHATEAUROUX (36000), au 30 avenue Général de Gaulle à DEOLS (36130), et ce avec effet au 14 décembre 2023.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, comme conséquence de la première décision, décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : « 30 avenue Général de Gaulle » – 36130 DEOLS

Ut Ln

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Président, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

TROISIEME DÉCISION

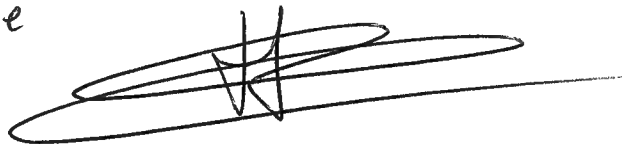
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

SC HOLDING DES ANGES

Représentée par M. Laurent HAMONIER

Certifié conforme



LH CA